



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 30528

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de la participation de l'Etat au financement des retraites complémentaires dans le cadre des procédures de préretraite de type FNE. Il apparaît que les caisses complémentaires ont cessé de payer les retraites lorsque les points ont été acquis durant des périodes de nature FNE et en cas de rupture de contrat de travail postérieure au 30 juin 1996. L'Etat, en effet, ne verse plus lui-même aux caisses les sommes qu'il lui doit au titre du FNE. La validation de ces points pour les bénéficiaires est donc gelée dans l'attente du financement correspondant par l'Etat. Etant donné le grave préjudice pour les retraités, conséquence du comportement d'un Etat qui ne tient pas ses engagements, il lui demande dans quels délais il envisage de remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Afin de définir les modalités de calcul et de mise en oeuvre d'un financement par les pouvoirs publics des validations de période de chômage de solidarité et de « préretraite-Etat », un projet de convention est en cours de rédaction. Ce projet devra servir de base de discussion avec les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC. Soucieux de trouver une solution pérenne qui préserve l'intégralité des droits à retraite complémentaire des préretraités et des chômeurs de longue durée, le Gouvernement souhaite aboutir, au plus tôt, à la signature d'une telle convention, qui devra s'appuyer sur les conclusions du rapport établi par M. François Monier en 1998.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30528

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2000

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3046

**Réponse publiée le :** 31 janvier 2000, page 677